

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 12/11/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice générale adjointe
EHPAD VILLECARTIER
9 AVENUE DE COMBOURG
35560 BAZOUGES LA PEROUSE

Objet : Contrôle sur pièces de L'EHPAD VILLECARTIER
P. J. : 1 tableau

Lettre recommandée avec accusé de réception n°:2C 181 905 4614 7

Madame la Directrice générale adjointe,

Comme suite à mon courrier en date du 25 septembre 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue du contrôle sur pièces de L'EHPAD VILLECARTIER réalisé au mois de septembre 2024.

Concernant la prescription n°1 relative au projet d'établissement, vous précisez qu'une démarche d'actualisation du projet d'établissement est en cours, qu'il devrait faire l'objet d'une validation lors des instances de fin d'année 2024 et que le délai pour sa transmission peut être par conséquent ramené à 3 mois.

Concernant la prescription n°2 relative au règlement de fonctionnement, vous précisez que vous envisagez de réaliser les projets de services de janvier à juin 2025 et que vous souhaitez inscrire les travaux autour du règlement de fonctionnement sur ce même calendrier en associant les équipes et les résidents. Dans ce cadre, vous sollicitez un délai de 12 mois pour sa transmission. La prescription est maintenue avec un délai de 9 mois.

Concernant la prescription n°3 relative à l'absence de médecin coordonnateur, je vous remercie pour les démarches entreprises. Sans méconnaître les difficultés liées au recrutement d'un médecin coordonnateur, la prescription est maintenue au regard de la réglementation en vigueur.

Je maintiens donc les prescriptions inscrites dans le tableau, ci-joint, afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à poursuivre l'intégration de l'ensemble des recommandations listées dans le tableau à votre démarche d'amélioration de la qualité. Au regard des précisions apportées et/ou des documents transmis, les recommandations n° 1,2,3,6 sont devenues sans objet.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en « Moyen ».

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé que je vous invite à poursuivre.

S'agissant des prescriptions, je vous demande de retourner à la Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine au Bâtiment 3 soleils 3 place du Général Giraud CS 54257 35042 Rennes Cedex, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale adjointe, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

